
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

28 JUIN 2006

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006⁽¹⁾

—

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
PAR **M. DENIS MATHEN.**

—

(1) Voir Doc. n°274 (2005-2006) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales	4
1.1	Division organique 40 (Services communs, pilotage de l'enseignement) – partim Simonet	4
1.2	Division organique 45 (Recherche scientifique)	5
1.2.1	Réallocations internes	5
1.2.2	Effet de la révision à la baisse des paramètres d'inflation	5
1.3	Division organique 46 (Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique)	5
1.4	Division organique 47 (Allocations et prêts d'Etudes)	5
1.5	Division organique 50 (Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française – partim Simonet)	6
1.6	Division organique 54 (Enseignement universitaire)	7
1.7	Division organique 55 (Ens. Sup. hors université et hautes écoles)	8
1.8	Division organique 57 (Ens. Sup. artistique)	8
2	Exposé du Représentant de la Cour des Comptes	9
3	Discussion et examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission	9
3.1	D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation- Relation internationales.	9
3.2	D.O. 45 – Recherche scientifique	9
3.3	D.O. 46 – Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	9
3.4	D.O. 47 – Allocations et prêts d'Etudes.	9
3.5	D.O. 50 – Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française- partim Ministre Simonet.	10
3.6	D.O. 54 – Enseignement universitaire.	10
3.7	D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles.	11
3.8	D.O. 57 – Enseignement supérieur artistique.	11
4	Vote	11
	RAPPORT ERASMUS BELGICA	12

LISTE DES TABLEAUX

1	Adaptation des A.B. à vocation salariale de la D.O. 45 sur la base d'un indice santé revu à 1,7 %	6
2	Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2005-2006 au 31 mai) . . .	7
3	Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2004-2005 au 31 décembre)	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique s'est réunie le 28 juin 2006(2) pour examiner le projet de décret contenant l'ajustement du Budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006.

1 Exposé de Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

Mme la ministre déclare que pour ne pas déroger à l'adage, l'ajustement 2006 revêt un caractère essentiellement « technique ».

Comme son collègue l'a exposé lundi dernier, le budget de la Communauté enregistre une perte de recettes relativement conséquente, en lien direct avec la révision à la baisse des paramètres d'inflation (de 3,00 à 2,78 % pour 2005 et de 2,90 à 1,80 % pour 2006).

Le tassement de l'inflation se répercute également, et heureusement est-elle tentée de dire, sur l'évolution des dépenses de la Communauté.

Ainsi, par exemple, l'absence de franchissement de l'indice pivot préalable à une indexation de 2 % des salaires de la fonction publique permet de supprimer la provision y afférente (33 millions d'euros).

De même, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur ont été recalculées en fonction d'un indice des prix à la consommation revu à la baisse.

Il en est ainsi également en ce qui concerne les enveloppes fermées des Universités et des Hautes Ecoles.

(2) Présents :

M. Daerden (Président),

M. Barvais, Mme Docq, Mme Fassiaux-Looten, Mme Kapompolé, Mme Jamouille, Mme Tillieux, M. Vervoort, M. Walry

Mme Bertieaux, M. Mathen, Mme Persoons

M. Cheron

Assistaient également à la réunion :

Mme Corbisier-Hagon : membre du Parlement

Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Maillieux, Directeur de cabinet adjoint de la ministre Simonet

M. Weber, Directeur de cabinet de la ministre Simonet

M. De Hovre, 1er auditeur à la Cour des Comptes

M. Stampart, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. Jauniaux, expert du groupe cdH

Au rayon des corrections techniques, citons encore l'adaptation de certains articles « traitements » en fonction de la consommation effective mesurée au cours des premiers mois de l'année, extrapolée sur 12 mois.

Par ailleurs, pour la troisième fois consécutive (pour rappel : ajustement 2005 : + 3 millions EUR ; initial 2006 : + 1,4 millions EUR), le budget alloué aux allocations et prêts d'études sera augmenté, et de manière importante faut-il le préciser (+ 5 millions d'euros).

Cet effort, d'autant plus significatif qu'il s'inscrit dans un contexte budgétaire peu favorable pour la Communauté, traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement. Mme la ministre y reviendra à l'occasion de l'examen de la division organique 47.

Mme la ministre passe ensuite en revue les modifications essentielles apportées à l'ensemble des sections budgétaires examinées au sein de cette Commission.

1.1 Division organique 40 (Services communs, pilotage de l'enseignement) – partim Simonet

L'A.B. 44.17.70 « Subvention à l'agence Erasmus » a été majorée de 25.000 euros, portant le montant du crédit à 280.000 euros.

Ces moyens complémentaires doivent lui permettre de faire face au succès du programme « Erasmus Belgica ». En effet, le nombre d'étudiants suivant ce cursus est passé de 167 pour l'année académique 2004-2005 à 214 pour l'année 2005-2006, soit une progression de 28,14 %.

Mis en place en 2004, le programme Erasmus Belgica est une initiative de la Fondation Prince Philippe visant à encourager la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des trois Communautés de Belgique.

Il offre l'opportunité aux étudiants de suivre une partie de leur cursus (de 3 mois à un an) au sein d'une institution reconnue d'une autre Communauté de Belgique, et d'y vivre une immersion linguistique et culturelle.

Sur le plan budgétaire, cette majoration sera intégralement compensée par une diminution équivalente de crédits facultatifs de l'enseignement supérieur (respectivement - 12.000 euros à l'A.B. 12.70.41 de la D.O. 54 et - 13.000 euros à l'A.B. 01.01.58 de la D.O. 55).

1.2 Division organique 45 (Recherche scientifique)

La division organique 45 se caractérise par deux types d'ajustements :

1.2.1 Réallocations internes

Quelques réallocations internes d'ordre technique se sont révélées nécessaires. Ainsi, afin de répondre à certaines demandes incontournables, les crédits relatifs aux associations scientifiques et universitaires (A.B. 33.05.12), aux initiatives ministérielles non récurrentes (A.B. 31.01.20) et au printemps des sciences (A.B. 01.01.31) ont été majorés de respectivement 14, 15 et 21 milliers d'euros.

Ces majorations sont compensées par une diminution équivalente, intégralement portée sur l'A.B. 34.02.14, dont les missions ont été reprises sous d'autres A.B.

Ainsi, le concours des bourses de voyage est désormais totalement pris en charge par l'A.B. 33.09.31.

D'autre part, les dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique sont pour l'essentiel financées à charge de l'A.B. 01.01.30.

1.2.2 Effet de la révision à la baisse des paramètres d'inflation

En lien avec le tassement du paramètre d'inflation, le Gouvernement a décidé que les dépenses non réglementées ayant bénéficié d'une indexation à l'initial 2006 seraient revues en fonction des nouveaux indices projetés (1,8 % pour l'indice général des prix à la consommation et 1,7 % pour l'indice santé).

Les allocations de base à vocation salariale de la division organique 45 ayant initialement bénéficié d'une indexation de 2 %, il en résulte globalement une diminution de 224.000 euros.

Mme la ministre tient à préciser que cette diminution de crédits n'aura aucun impact sur le volume de l'emploi au sein du F.N.R.S. et des Universités. En effet, cette modeste perte de financement (qui représente moins de 0,3 % du total) va de pair avec une moindre dépense dans le chef des institutions concernées, du fait de l'absence probable d'indexation des salaires des chercheurs (à l'instar du personnel de la fonction publique). (Voir Tableau 1. Adaptation des A.B. à vocation salariale

de la D.O. 45 sur la base d'un indice santé revu à 1,7 %)

En ce qui concerne les Actions de Recherche Concertées (A.B. 41.13.35), un montant complémentaire de 4.000 euros a été déduit en compensation de l'inscription d'un crédit pour années antérieures au niveau de cette A.B.

Par ailleurs, la subvention légale au FNRS (A.B. 41.04.33) est maintenue inchangée à 20.071 milliers d'euros.

Mme la ministre rappelle à cet égard que, lors du dernier décret-programme budgétaire, son mode de calcul a été revu.

La subvention légale au F.N.R.S. correspond ainsi à un montant forfaitaire pour l'année budgétaire 2006. A partir de l'année budgétaire 2007, elle évoluera en fonction de la progression des allocations de fonctionnement des trois universités complètes et des académies. Vu que les allocations de fonctionnement des universités enregistrent une diminution à l'ajustement, le nouveau mode de calcul se révèle donc favorable au FNRS, dès 2006.

1.3 Division organique 46 (Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique)

Cette division organique se caractérise une fois encore par sa grande stabilité.

1.4 Division organique 47 (Allocations et prêts d'Etudes)

Rendre les allocations d'études plus accessibles à tous ceux qui en ont réellement besoin et se doter des moyens pour qu'elles soient disponibles aussi rapidement que possible, tels étaient les deux objectifs visés par les arrêtés du 29 avril 2005 relatifs à la procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études secondaires et supérieures.

L'effet complet de la mesure n'apparaîtra qu'à la publication du Rapport d'activité 2005-2006, prévu pour le printemps prochain.

Mais dès à présent, les statistiques mensuelles permettent de mesurer l'impact, très positif, de la simplification de la procédure de demande d'allocation.

Ainsi, entre le 31 mai 2005 et le 31 mai 2006, le nombre d'allocations d'études octroyées dans l'enseignement supérieur a progressé de 10 %, passant de 23.538 à 25.886 unités. On peut clairement attribuer cette augmentation à une améliora-

TAB. 1 – Adaptation des A.B. à vocation salariale de la D.O. 45 sur la base d'un indice santé revu à 1,7 %

A.B.	P.A.	Intitulé	Initial 2006	Ajust.	Ajusté 2006
41.05	33	Subv. au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion	19 146	-40	19 106
41.06	33	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8 833	-26	8 807
41.07	33	Subventions aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	8 851	-25	8 826
41.08	33	Subv. à l'Institut Interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	9 094	-26	9 068
41.10	33	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative des chercheurs (F.R.F.C.)	11 901	-32	11 869
41.10	34	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	746	-3	743
41.13	35	Subventions aux actions de recherche concertées (A.R.C.)	12 193	-39	12 154
41.14	35	Transferts aux Fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires (F.S.R.)	12 118	-36	12 082
41.15	35	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	306	-1	305

tion du taux d'octroi ou, exprimé autrement, à une diminution du nombre de dossiers refusés. (Voir Tableau 2. Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2005-2006 au 31 mai)).

L'accélération des paiements voulue par la simplification des procédures s'est également vérifiée. Ainsi, les montants liquidés en matière d'allocations d'études dans l'enseignement supérieur sont passés de 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 17 millions d'euros, soit une progression de l'ordre de 83 %. (Voir Tableau 3. Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2004-2005 au 31 décembre)).

Pour des raisons techniques, la comparaison des chiffres n'est malheureusement pas pertinente pour les allocations d'études secondaires.

En effet, jusqu'en 2004-2005, l'allocation à ce niveau était, dans un premier temps, automatiquement renouvelée une année sur deux. Il appartenait ensuite à l'Administration de vérifier le bien-fondé de l'octroi et, dans pas mal de cas, d'entamer les procédures en vue d'obtenir le remboursement des sommes indûment versées ...

La procédure simplifiée d'une seule demande chaque année, adoptée à partir de 2005-2006, évitera un fastidieux travail – hélas, pas toujours productif – des agents, mais surtout bien des mauvaises surprises et des incompréhensions dans le chef des bénéficiaires.

Les moyens budgétaires supplémentaires mobilisés en moins d'un an par le Gouvernement de la Communauté française traduisent sa volonté de poursuivre son objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement.

Un bref coup d'œil dans le rétroviseur le confirme.

Après une augmentation de 3 millions d'euros à l'ajustement 2005 et une nouvelle majoration de 1,4 millions d'euros à l'initial 2006, un nouvel effort de plus de 5 millions d'euros à l'ajustement 2006 portera le budget directement consacré au paiement des allocations d'études – hors crédit variable – à plus de 42 millions d'euros.

Cela représente une progression de l'ordre de 25 % par rapport au budget 2003.

Mme la ministre estime qu'on peut – et on doit – toujours rêver à faire davantage encore pour aider nos étudiants et leurs familles. Elle ne boude toutefois pas son plaisir devant le résultat atteint en deux années seulement.

1.5 Division organique 50 (Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française – partim Simonet)

L'A.B. 41.30.51 a été majorée de 148.000 euros afin de rencontrer les besoins de financement

TAB. 2 – Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2005-2006 au 31 mai)

	<u>31-05-2005</u>	<u>31-05-2006</u>	<u>Différence</u>	<u>Diff. en %</u>
Nombre d'octrois	23.538	25.886	+ 2.348	+ 9,97 %
Nombre de refus	12.614	9.640	- 2.974	- 23,57 %
Montant payé	20.476.797 €	23.220.195 €	+ 2.743.398 €	+ 13,38 %
Montant moyen	870	897	+ 27 €	+ 3,1 %

TAB. 3 – Allocations d'études de l'enseignement supérieur (comparaison 2004-2005 au 31 décembre)

	<u>31-12-2004</u>	<u>31-12-2005</u>	<u>Différence</u>	<u>Diff. en %</u>
Nb dossiers examinés	21.638	26.096	+ 4.458	+ 20,60 %
Nombre d'octrois	15.503	19.187	+ 3.684	+ 23,76 %
Montant payé	9.289.049 €	17.048.848 €	+ 7.759.799 €	+ 83,53 %

du Centre de dépaysement et de plein air « Les Mesures » à Han-sur-Lesse.

1.6 Division organique 54 (Enseignement universitaire)

Comme chaque année, les allocations globales des universités (programmes budgétaires 1 et 2) ont été ajustées en fonction des paramètres d'indexation connus ou présumés.

La réestimation à la baisse de l'indice santé de décembre 2006 se traduit par une correction négative des A.B. organiques des universités de l'ordre de 950.000 euros, compte tenu la quote-part de l'aide mazout qui leur a été attribuée (239.000 euros).

Une réduction supplémentaire de 667 milliers d'euros a été opérée sur l'enveloppe globale des universités. Elle correspond au surplus de moyens incorporé dans l'enveloppe des universités à l'initial 2006 au titre de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005.

Cette opération appelle naturellement quelques explications.

Si l'enveloppe financière globale consacrée par la Communauté française à la tranche 2006 de la revalorisation salariale des agents correspond bien à un demi pourcent de la masse salariale des personnels concernés, cette revalorisation a par contre été traduite dans les échelles de traitement sous la forme d'un forfait de 121,77 euros par agent (hors index et charges patronales).

Cette mesure éminemment sociale profite dès lors davantage aux bas qu'aux hauts revenus. En termes relatifs, les premiers bénéficieront ainsi d'une revalorisation salariale supérieure au demi pourcent annoncé, inversement pour les seconds.

Lors de la confection du budget 2006, les enveloppes globales des Universités et des Hautes

Ecoles ont (notamment) été majorées d'un montant correspondant à un demi pourcent de leurs masses salariales respectives. Eu égard au fait que les établissements d'enseignement supérieur comporte un important personnel de niveau 1, c'est évidemment trop au regard du principe de mutualisation.

Afin de préserver l'équilibre du système, il était à la fois logique et nécessaire que la différence entre coût réel et coût théorique de la revalorisation soit retirée des enveloppes globales des universités et des hautes écoles. Cette différence se chiffre à 667 milliers d'euros dans le chef des universités.

Par ailleurs, la correction positive sous forme de crédits pour années antérieures (+ 4,1 millions d'euros), liée au calcul définitif de l'allocation globale de l'année précédente, est relativement plus importante que les autres années.

Cela s'explique par le fait qu'outre la traditionnelle correction d'indexation, les crédits supplémentaires pour années antérieures intègrent également les compléments d'allocations correspondant au reliquat de la revalorisation salariale de 1% du personnel de niveau 1 applicable au 1er décembre 2004 (cf. décret-programme du 16 décembre 2005, et plus particulièrement les dispositions modificatives relatives au financement des universités).

En ce qui concerne la division organique 54, Mme la ministre mentionnera encore, pour mémoire, la réduction de 2 millions d'euros opérée à l'A.B. 34.03.41. En dépit de son ampleur, il s'agit d'un ajustement à caractère technique fondé sur une réestimation des litiges en matière d'enseignement supérieur susceptibles de déboucher sur un règlement financier en 2006.

1.7 Division organique 55 (Ens. Sup. hors université et hautes écoles)

L'enveloppe globale allouée aux Hautes Ecoles n'enregistre pas de correction d'indexation en cours d'année.

A la différence des universités, l'enveloppe des Hautes Ecoles est en effet indexée en fonction de l'indice santé moyen de l'année précédente. Or, l'indice santé moyen de l'année 2005, estimé initialement à 2,2 %, est conforme aux prévisions.

Les moyens nets alloués par la Communauté française aux Hautes Ecoles (A.B. 41.21.51, 43.14.56 et 44.13.57) enregistrent une très légère diminution (- 118 milliers d'euros).

Cette diminution est le résultat de plusieurs éléments, que je me permettrai d'évoquer brièvement :

- Premièrement, la comptabilisation de l'aide mazout allouée aux Hautes Ecoles (274 milliers d'euros) ;
- Deuxièmement, une correction positive résultant d'une réestimation à la baisse des dépenses de personnel mis en disponibilité ;
- Troisièmement, une correction, négative celle-là, liée à la différence entre coût réel et coût présumé de la revalorisation salariale de 0,5 % applicable au 1er décembre 2005.

Mme la ministre s'est exprimée sur la signification de cette correction à l'occasion de l'examen des articles concernés de la division organique 54.

Elle ajoute qu'à l'instar des universités, cette opération sera financièrement neutre dans le chef des Hautes Ecoles car elle a veillé à réduire les coûts moyens bruts pondérés à due concurrence (les CMBP ont été revus à 2,8 %, à comparer avec une progression de l'enveloppe globale des Hautes Ecoles de l'ordre de 2,9 % en 2006).

Par ailleurs, toutes les A.B. du programme 4 ont été réestimées sur base de la consommation des premiers mois de l'année 2006, extrapolée sur 12 mois.

Il en va de même pour une série d'autres A.B. à vocation salariale.

Le budget consacré aux Instituts d'Architecture (programme 6) est globalement stable, la réduction des moyens de fonctionnement résultant de la diminution de l'inflation étant neutralisée par :

— l'aide mazout (+ 10.000 euros) ;

— une augmentation des charges salariales, elle même liée à une progression de l'encadrement dans les réseaux d'enseignement subventionnés (dont les populations étudiantes sont en augmentation).

Enfin, le crédit variable dédié au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur (A.B. 11.04.90) a été substantiellement majoré (+ 1,2 millions d'euros).

Cet ajustement vise à assurer une meilleure concordance entre les montants budgétés et les montants réellement liquidés. Il s'agit d'une opération a priori neutre sur le plan budgétaire vu que le crédit variable concerné est lui-même alimenté par les montants versés par les Régions wallonnes et bruxelloises au titre des P.R.C.

1.8 Division organique 57 (Ens. Sup. artistique)

Les A.B. traitements reprises au programme 3 de la division organique 57 ont été réévaluées à la baisse sur base d'une extrapolation sur 12 mois de la consommation budgétaire des premiers mois de l'année 2006.

Mme la ministre rappelle que, lors des exercices précédents, les dépenses salariales de l'enseignement supérieur artistique avaient enregistré des taux de croissance largement supérieurs au trend des salaires de la Communauté.

Il s'agissait là de la traduction budgétaire de la réforme initiée sous l'ancienne législature, laquelle a notamment eu pour effet de majorer le coût unitaire moyen par enseignant dans les Ecoles Supérieures des Arts, lesquels bénéficient désormais d'un statut pécuniaire plus favorable, analogue à celui des enseignants des Hautes Ecoles.

La diminution observée à l'occasion de l'ajustement 2006 porte à croire que le coût de cette réforme a été impacté.

Les crédits de fonctionnement des E.S.A. progressent pour leur part globalement de 224 milliers d'euros, du fait :

— de l'aide mazout (+ 26.000 euros) ;

— de la croissance de la population étudiante dans l'enseignement subventionné, dont l'impact est supérieur à l'effet négatif résultant de la diminution de l'inflation.

2 Exposé du Représentant de la Cour des Comptes

Evolution des dépenses de traitements du personnel de l'enseignement et assimilé

Globalement, les crédits destinés au financement des traitements du personnel de l'enseignement (hors enseignement supérieur, inspection et C.P.M.S.) diminuent de 0,7 %. Ils diminuent de 0,06 % pour l'enseignement supérieur organisé en hautes écoles.

La diminution globale de 0,06 % des crédits de fonctionnement de la division organique 55 – *Enseignement supérieur hors université et hautes écoles* découle essentiellement de la baisse des crédits destinés au financement des mises en disponibilité par défaut d'emploi du réseau officiel subventionné (- 11,0 %). Les crédits destinés au paiement des traitements et subventions-traitements des chargés de missions ont été globalement augmentés de 24,0 %. Cette hausse est particulièrement sensible pour le réseau de la Communauté française (+ 119,6 %) et pour celui du libre subventionné (+ 49,0 %).

En ce qui concerne la division organique 57 – *Enseignement artistique*, on observe une diminution moyenne de 0,8 % des crédits, laquelle résulte principalement d'une diminution de 6,3 % des crédits destinés aux dépenses de personnel des établissements supérieurs de la Communauté française et de 2,3 % de ceux des établissements supérieurs du réseau officiel subventionné. Par contre les crédits alloués à l'enseignement des humanités artistiques de l'enseignement officiel et libre subventionné connaissent une hausse significative de 11,0 %. Celle-ci s'explique par le transfert de charges de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit vers ce type d'enseignement.

3 Discussion et examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission

3.1 D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation-Relation internationales.

M. Mathen souhaite avoir des précisions quant à la ventilation du crédit alloué pour soutenir le programme « Erasmus Belgica » et connaître ce qui correspond au financement des échanges avec la Communauté germanophone et avec la Communauté flamande.

Mme la Ministre renvoie le commissaire au rapport relatif au programme « Erasmus Belgica ». Ce rapport (annexe 1) fait état de la situation au 31 décembre 2005.

3.2 D.O. 45 – Recherche scientifique

M. Mathen constate une augmentation de l'allocation allouée à l'organisation du des sciences ». Il désire en connaître les raisons.

Mme la ministre souligne que le succès de cet événement est chaque année croissant. Elle précise que cette année, le « Printemps des sciences » a accueilli 3000 participants en plus que l'année précédente. Ce succès entraîne une prise en charge plus grande pour l'organisation de l'événement et, par conséquent, nécessite un investissement plus important.

Elle estime que cet investissement ne doit en aucun cas être remis en cause puisque le Printemps des sciences constitue une des mesures allant dans le sens d'une sensibilisation accrue des jeunes pour les sciences et favorise, elle l'espère, de nouvelles vocations.

3.3 D.O. 46 – Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique

Cette division organique n'appelle aucun commentaire particulier.

3.4 D.O. 47 – Allocations et prêts d'Etudes.

Mme Bertieaux rappelle que son groupe s'est toujours réjoui des avancées que la ministre a effectuées en ce domaine. Par conséquent, elle ne peut que se féliciter des mesures budgétaires exposées par Mme la ministre qui relève de la même tendance. Elle se demande toutefois si Mme la ministre est disposée à modifier certains paramètres afin d'accroître encore l'accès aux allocations d'études à certaines familles qui ne peuvent actuellement en bénéficier. L'intervenante pense à des paramètres tels le revenu cadastral.

Mme la Ministre déclare tout d'abord que les montants qui ont été dégagés témoignent d'un effort extrêmement important du Gouvernement. Elle estime ensuite qu'en égard à l'importance de ces montants, il convient de mesurer les résultats concrets de la mesure avant d'entamer une nouvelle modification des paramètres. Elle précise que l'administration a été chargée de cette tâche d'évaluation qu'elle juge extrêmement complexe.

Mme Bertieaux est heureuse d'entendre que Mme la ministre ne ferme pas la porte à une éventuelle modification future du système. En effet, elle constate qu'il existe encore des injustices qui devraient être corrigées. Le groupe MR a d'ailleurs déposé en avril dernier une proposition de résolution en ce sens. Toutefois, elle reconnaît la complexité du travail d'évaluation nécessaire afin d'ajuster le plus finement possible le système.

M. Cheron se réjouit à son tour de la progression remarquable de 13,5 % de l'octroi d'allocations d'études aux élèves de conditions peu aisées. Néanmoins, il désire connaître la provenance de ces montants et si ceux-ci résultent d'un arbitrage politique avec le Ministre du Budget.

Mme la ministre souligne que la simplification de la procédure de demande d'allocation d'études avec la remise d'un seul formulaire, une seule date butoir ainsi que l'allongement des délais d'introduction ou encore l'accélération du traitement ont eu pour effet de faire bénéficier plus vite les familles de ces montants.

Quant à la provenance de ces montants, Mme la ministre déclare qu'ils proviennent bien évidemment du budget de la Communauté française. Il convenait dès lors de les mutualiser et de les prendre en charge.

M. Cheron a eu l'occasion de constater par le passé que le groupe socialiste n'apprécie pas que d'autres partis s'occupent des moins nantis. Par conséquent, il demande à Mme la ministre si cette mesure entre dans le cadre du budget inhérent à ses compétences ou si celle-ci n'a pu être possible qu'à la suite d'arbitrages et de répartitions politiques.

Mme la ministre assure qu'elle n'a pas dû se battre pour mettre en œuvre cette mesure. Elle affirme que de tels arbitrages n'ont pas eu lieu.

3.5 D.O. 50 – Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française- partim Ministre Simonet.

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.6 D.O. 54 – Enseignement universitaire.

M. Mathen constate une diminution des montants des divisions organiques relevant des compétences de Mme la ministre à l'exception de la D.O. 47 qui affiche une augmentation de 4,8 millions d'euros.

Par ailleurs, l'intervenant suppose que la réduction de 2 millions d'euros (A.B. 34.03.41. de la présente D.O.) opérée suite à une réestimation des litiges en matière d'enseignement supérieur susceptibles de déboucher sur un règlement financier en 2006, ont été réinjectés dans la D.O 47 afin de financer notamment les allocations d'études.

A cet égard, au vu du succès du formulaire unique dans la procédure d'allocation d'études, le commissaire souligne que d'autres montants importants seront encore nécessaires à l'avenir. Or, les montants alloués pour le règlement des litiges sont diminués pour l'année 2006 mais ils ne tombent pas pour l'avenir. Au contraire, il estime que la ministre devra certainement prévoir une augmentation de cette allocation de base pour l'année prochaine. Par conséquent, M. Mathen est d'avis que Mme la ministre devra se montrer très convaincante auprès du Ministre du Budget si elle veut obtenir une augmentation globale de l'ensemble des moyens à sa disposition dans le cadre de ses compétences.

Mme la ministre précise qu'il est évident que les litiges pendants aboutiront au fil des années en fonction des jugements et des recours en appel. Il est, cependant, difficile de prévoir le moment où une décision sera coulée en force de chose jugée. Elle estime qu'il y a toujours une part d'incertitude lors de l'élaboration du budget, il convient donc d'être visionnaire.

Par ailleurs, Mme la ministre affirme que la réduction de 2 millions a été décidée sur base d'une extrapolation des chiffres des premiers mois de l'année transmis par l'administration. Elle ajoute qu'elle reviendra en 2007 avec un nouveau montant réestimé.

Mme Bertieaux souhaite des précisions quant à la répartition des litiges entre les ministres par rapport à leurs compétences. En effet, alors que le Ministre de la Fonction publique annonce une augmentation des litiges et du budget nécessaire à leur règlement, Mme la ministre déclare de son côté une diminution des litiges relevant de ses compétences. L'intervenante aimerait donc comprendre cette situation.

Mme la ministre n'a pas d'explication par rapport à ce différentiel. Elle réaffirme que puisque les moyens prévus pour le règlement des litiges ne devront pas être utilisés en totalité cette année, il ne servait à rien de les maintenir à ce poste.

3.7 D.O 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles.

M. Mathen souhaite avoir quelques explications complémentaires au regard de la préfiguration du budget 2005 effectuée par la Cour des comptes en ce qui concerne l'aide supplémentaire de 5 millions d'euros pour l'encadrement dans les Hautes Ecoles. En effet, la Cour des Comptes a souligné que cette somme n'avait été mobilisée qu'à concurrence de 3,154 millions d'euros. Toutes les Hautes Ecoles n'auraient-elles pas reçu ce qu'elles étaient en droit d'attendre ?

Mme la ministre déclare que cette question ne porte pas sur l'ajustement budgétaire 2006 mais bien sur les conséquences du budget 2005. Elle souligne que les 5 millions ont été entièrement intégrés dans l'enveloppe globale. Elle précise toutefois que depuis la mise en place de ce système et l'évaluation qui avait été effectuée initialement, les Hautes Ecoles ont engagé des jeunes professeurs dont le coût des moyennes salariales brutes pondérées est inférieur à la prévision de départ. Eu égard à l'intégration de ces 5 millions dans l'enveloppe, elle déclare que le système a pu être affiné afin de prendre en compte cette situation.

Mme Bertieaux se rappelle avoir interrogé à plusieurs reprises la ministre quant à la lenteur des délais de mise en œuvre de cette mesure. En effet, elle craignait que ces 5 millions supplémentaires ne soient pas consommés en 2005. Néanmoins, eu égard aux propos que vient de tenir Mme la ministre, la commissaire comprend que théoriquement cette somme aurait dû être utilisée en 2005 mais que l'engagement de jeunes professeurs a changé la donne.

Mme la Ministre déclare que l'objectif de la mesure était l'engagement de 100 professeurs supplémentaires afin de répondre à l'attente du secteur. Par conséquent, elle souligne qu'une évaluation de l'impact mathématique de cette mesure ne pouvait se faire que sur base de moyennes. Cette évaluation a fait l'objet d'un réajustement par la suite.

3.8 D.O. 57 – Enseignement supérieur artistique.

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

4 Vote

En application de l'art. 49 § 5 du règlement, par 9 voix pour et 3 abstentions, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,
D. MATHEN

Le Président,
F. DAERDEN

RAPPORT ERASMUS BELGICA

ERASMUS BELGICA

Rapport

Le programme ERASMUS Belgica a été lancé en février 2004 (année académique 2004-2005).

Le montant total annuel attribué par la Communauté française pour cette mobilité est de 75 000 €.

Le montant des bourses est identique dans les trois Communautés :

- pour chaque étudiant, un forfait de € 100, indépendamment de la distance entre les deux institutions, à titre de prime ou d'incitant ;
- une allocation mensuelle de € 100 (min 3 mois, max 1 an) réservée aux seuls étudiants qui prouvent qu'ils ont des frais de logement spécifiques pour la durée de leur séjour dans l'autre Communauté.

Le budget de 75 000 € ne permettant pas de donner une bourse à tous les étudiants, les établissements sont libres d'appliquer leurs propres critères pour octroyer ou non la bourse aux étudiants, comme ils le font pour les bourses ERASMUS « traditionnelles ».

Voici les chiffres recueillis pour la mobilité obtenue en 2004-2005 :

- 167 étudiants pour 880 mois de séjour ;
- Subside dépensé : 70 700 €.

Vous trouverez en annexe les tableaux détaillés de cette mobilité.

L'Agence ayant supprimé la règle de non-cumul ERASMUS et ERASMUS Belgica, il en est résulté une augmentation significative de la mobilité. Par ailleurs, le programme ERASMUS Belgica suscite un enthousiasme exceptionnel de la part des étudiants francophones. En outre, il représente une nouvelle opportunité de mobilité pour les étudiants les plus démunis.

Lors de l'étude des rapports intermédiaires reçus pour le 31/12/2005, le personnel de l'Agence comptabilise (pour l'année 2005-2006) 214 étudiants pour 1 174,19 mois de séjour. Sur base des engagements de la CFB, c'est-à-dire 100 € par mois si les étudiants respectent les conditions d'hébergement, les montants qui devraient être distribués s'élèvent à 106 400 € pour le financement de l'année 2005-2006, soit un surcroît de 31 400 € (ce montant ne prend pas en compte le reliquat de l'année 2004, soit 4 300 €).

Les moyens complémentaires nécessaires s'élèvent donc à 31 400 € au total. Etant donné les faibles possibilités des Universités et des Hautes Ecoles en particulier pour financer sur fonds propres ce surcroît inattendu, un budget complémentaire de la Communauté française de 25 000 € minimum est souhaitable.

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

Institution	NOM	PRE	HOS	CFF	FPF	LOG	Nbre mois	Forfait	Mensualités	Mensualités arrondies	Total bourses d'été	Subventions reçues	Difference
ARLON03	JEANTY	MICHAEL	B BRUGGE11	400,00 €	- €	VRAI	5,13	100,00 €	513,00 €	500,00 €	600,00 €	270,00 €	330,00 €
Total ARLON03							5,13	100,00 €	513,00 €	500,00 €	600,00 €	270,00 €	330,00 €
BRUXEL04	BAUWENS	CATHERINE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	270,00 €	
BRUXEL04	BEQUET	RAPHAEL	B ANTWERP01	- €	- €	VRAI	9,47	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL04	BONTE	NATHALIE	B GENT01	- €	- €	VRAI	9,6	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €		
BRUXEL04	BRANDERS	CELINE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	CONEM	ASTRID	B GENT01	- €	- €	VRAI	4,8	100,00 €	447,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	DE DECKER	CLAUDE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	DE MUYLDER	VALENTINE	B GENT01	- €	- €	VRAI	4,8	100,00 €	447,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	NDONGO	CESARINE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	BAZIER	THIBAUT	B BRUSSEL01	- €	- €	VRAI	4,8	100,00 €	447,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	HEN	SOPHIE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	FUMIERE	GEDRIC	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	HEUGENS	ANNICK	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	JAUMOT	CHARLENE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	JOURET	JOY	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	KLEIREN	EMILIE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	LEBICQ	MAITE	B GENT01	- €	- €	VRAI	9,07	100,00 €	907,00 €	900,00 €	1,000,00 €		
BRUXEL04	MEYS	FREDERIC	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	PERIN	MATHIEU	B GENT01	- €	- €	VRAI	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	POULIART	LAURENCE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	ROHART	FREDERIC	B GENT01	- €	- €	VRAI	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	ROTSAERT	MAXIME	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	R	MARIE NOELLE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	TRAMASURE	FABIENNE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	STEENE	CATHERINE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	VELGE	CHARLOTTE	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
BRUXEL04	WYNGAARD	THIBAUD	B BRUSSEL01	- €	- €	FAUX	4,8	100,00 €	480,00 €	400,00 €	500,00 €		
Total BRUXEL04							127,68	2,600,00 €	470,00 €	4,700,00 €	7,300,00 €	11,200,00 €	3,900,00 €
BRUXEL56	SCHUITEN	ALBAN	B GENT25	270,00 €	- €	VRAI	10,1	100,00 €	1,010,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
Total BRUXEL56							10,1	100,00 €	1,010,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL76	CHRISTIAENS	MORGAN	B BRUSSEL37	100,00 €	- €	VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL76	TERMOTE	DELPHINE	B BRUSSEL37	100,00 €	- €	VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
Total BRUXEL76							19,2	200,00 €	1,920,00 €	2,000,00 €	2,200,00 €		
BRUXEL82	RIBACOURT	RODOLPHE	B LEUVEN18	- €	- €	FAUX	4,43	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	CONSTANT	SEBASTIEN	B LEUVEN18	- €	- €	FAUX	4,43	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	BROQUEVILLE	BAUDOUIN	B GENT07	- €	- €	VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	ERGURBUZ	RAMAZAN	B MECHELE14	- €	- €	FAUX	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	FOLCHI	OLIVIER	B GENT39	- €	- €	FAUX	4,97	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	GROSJEAN	DAVID	B GENT39	- €	- €	FAUX	4,97	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	HAU-GERIN	FLORENCE	B MECHELE14	- €	- €	FAUX	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	JANSENS	STEPHANE	B GENT07	- €	- €	VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	MATIERNE	JULIEN	B GENT25	- €	- €	FAUX	4,97	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	PIRSON	STEPHANIE	B GENT25	- €	- €	FAUX	4,97	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		
BRUXEL82	POSTAL	NICOLAS	B GENT25	- €	- €	FAUX	4,97	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €		

Agence Francophone ERASMUS
Reunion n°55 du 7 février 2006

Annexe ???

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

BRUXEL82	REMIENCE	JULIE	B LEUVEN18	- €	- € FAUX	4,43	100,00 €	- €	- €	100,00 €	- €	100,00 €
BRUXEL82	ROBERTI	PERRINE	B GENT25	- €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL82	THIRIAR	ALEXIS	B MECHELE14	- €	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €
BRUXEL82	TOURE	BANDJOU	B MECHELE14	- €	- € FAUX	9,6	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL82	VAN DAMME	ALEXIS	B LEUVEN18	- €	- € VRAI	4,43	100,00 €	443,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL82	E	ALEXIS	B LEUVEN18	- €	- € FAUX	4,43	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL82	VERSTRAETEN	SYLVIE	B GENT25	- €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL82	WAUTERS	DAVY	B MECHELE14	- €	- € FAUX	9,6	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Total BRUXEL82						123,84	1,900,00 €	423,00 €	1,400,00 €	6,300,00 €	270,00 €	6,030,00 €
BRUXEL83	ANDRIES	ADELINE	B HASSEL103	135,00 €	565,00 € VRAI	3,3	100,00 €	330,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL83	LEBER	NATHALIE	B HASSEL103	135,00 €	565,00 € VRAI	3,3	100,00 €	330,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Total BRUXEL83						6,6	200,00 €	660,00 €	600,00 €	800,00 €	270,00 €	1,530,00 €
BRUXEL86	BOUSSALAA	ANISSA	B ANTWERP60	600,00 €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL86	CLEMENT	ALINE	B ANTWERP60	600,00 €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL86	DE WRANGEL	FRANCOIS	B BRUSSEL43	100,00 €	- € FAUX	4,1	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	DI VITA	MELANIE	B ANTWERP60	600,00 €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL86	GEORGE	ANNE	B GENT39	400,00 €	- € VRAI	3,17	100,00 €	317,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL86	JACQUES	NATHALIE	B BRUSSEL43	100,00 €	- € FAUX	5,17	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	KREPS	VALERIE	B BRUSSEL05	100,00 €	- € FAUX	5,17	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	PEDERSEN	PIERRE	B BRUSSEL43	100,00 €	- € FAUX	5,27	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	PUTZEYS	NICOLAS	B BRUSSEL43	100,00 €	- € FAUX	5,13	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	RONSMANS	GAETAN	B BRUSSEL43	100,00 €	- € FAUX	5,17	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL86	SCRAEYEN	MARIE AMÉLIE	B GENT39	400,00 €	- € VRAI	3,43	100,00 €	343,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL86	VANDERVEKEN	CELINE	B BRUSSEL05	100,00 €	- € FAUX	5,17	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Total BRUXEL86						56,49	1,200,00 €	203,00 €	2,100,00 €	3,300,00 €	21,150,00 €	50,00 €
BRUXEL87	BIRCHART	MAELLE	B ANTWERP59	- €	- € VRAI	3	100,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL87	CEBBAR	LEYLA	B GENT39	- €	- € VRAI	2,8	100,00 €	280,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL87	DAFFE	ANICÉE	B GENT25	- €	- € FAUX	3,87	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL87	ECTORS	NICOLAS	B BRUSSEL43	- €	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €
BRUXEL87	FROHWEIN	KAY	B ANTWERP60	- €	- € VRAI	4,33	100,00 €	433,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	GILLES	AMANDINE	B GENT25	- €	- € VRAI	3,87	100,00 €	387,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	GOSSE	NATHALIE	B ANTWERP57	- €	- € VRAI	4,07	100,00 €	407,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	HARDY	MELANIE	B ANTWERP60	- €	- € VRAI	4,33	100,00 €	433,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	HUYBERECHTS	HELENE	B GENT25	- €	- € VRAI	3,87	100,00 €	387,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	JACOBS	PASCALINE	B LEUVEN18	- €	- € FAUX	2,97	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL87	LEFEBRE	JÉRÉMIE	B GENT25	- €	- € VRAI	3,87	100,00 €	387,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	LESIR	AURORE	B ANTWERP57	- €	- € FAUX	4,07	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL87	MARNIX	FRANCOIS	B GENT25	- €	- € VRAI	3,87	100,00 €	387,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BRUXEL87	SAINT	XAVIER	B BRUSSEL43	- €	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €
BRUXEL87	TROUPIN	LUDOVIC	B ANTWERP59	- €	- € VRAI	3	100,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL87	VAN DE VYVER	CAROLINE	B LEUVEN18	- €	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
BRUXEL87	VAN VREKOM	DAMIEN	B BRUSSEL43	- €	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €
Total BRUXEL87						29,69	700,00 €	6,873,00 €	7,000,00 €	8,700,00 €	6,540,00 €	21,160,00 €
BRUXEL88	COUVREUR	VIRGINIE	B BRUSSEL46	- €	- € FAUX	4,57	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL88	MARCHAL	AURELIE	B BRUSSEL46	- €	- € FAUX	4,57	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BRUXEL88	NSIBU	LUVUÉZO	B GENT01	550,00 €	- € VRAI	4,67	100,00 €	467,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
BRUXEL88	PIACIARELLI	NATHALIE	B BRUSSEL46	- €	- € FAUX	4,57	100,00 €	- €	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Agence Francophone ERASMUS
Reunion n°55 du 7 février 2006

Annexe ???

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

BRUXEL88	ROBERT	BAPTISTINE	B ANTWERP58	- €	- € FAUX	4,8	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €
Total BRUXEL88				400,00 €	- € VRAI	23,13	500,00 €	467	303,00 €	500,00 €	1,000,00 €	1,210,00 €	210,00 €
BRUXEL89	CHARTIER	JONATHAN	B ANTWERP59	100,00 €	- € FAUX	3,03	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
BRUXEL89	COCHE	CLAIRE	B LEUVEN18	400,00 €	- € VRAI	5,27	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
BRUXEL89	LACHOWSKI	DOROTHEE	B ANTWERP01	400,00 €	- € VRAI	3,03	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
BRUXEL89	LANDSCHOOT	RACHEL	B ANTWERP01	400,00 €	- € VRAI	3,03	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
BRUXEL89	N	LAURIE	B BRUSSEL46	- €	- € FAUX	9,6	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total BRUXEL89				270,00 €	330,00 € VRAI	22,96	500,00 €	908	510,00 €	500,00 €	1,400,00 €	3,110,00 €	1,710,00 €
GEMBLOU01	BRABANT	FREDERIC	B GENT01	300,00 €	- € VRAI	5,1	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total GEMBLOU01				300,00 €	- € VRAI	5,1	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
HAINEP02	LEFEBURE	MATHIEU	B GENT16	300,00 €	- € VRAI	3,1	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
HAINEP02	MULLIEZ	THOMAS	B GENT16	300,00 €	- € VRAI	3,17	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
HAINEP02	RUSSO	VINCENZA	B GEEL07	920,00 €	- € VRAI	9,43	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
HAINEP02	TE	VANESSA	B GENT16	300,00 €	- € VRAI	3,03	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total HAINEP02				550,00 €	- € VRAI	16,73	400,00 €	1,820,00 €	457,00 €	500,00 €	2,200,00 €	1,820,00 €	330,00 €
LIEGE01	BERNARD	FRANCOIS	B ANTWERP60	550,00 €	- € VRAI	4,6	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	CLOSSON	CAROLINE	B DIPENB01	550,00 €	- € VRAI	9,47	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	DANZE	GENEVIEVE	B DIPENB01	550,00 €	- € VRAI	4,53	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	DE SMIDT	CAROLINE	B GENT01	100,00 €	- € FAUX	4,33	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	DELHEZ	CEDRIC	B LEUVEN01	550,00 €	- € VRAI	4,57	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	DEQUESNE	AURÉLIE	B DIPENB01	1,000,00 €	- € VRAI	9,47	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	GRIDELET	NICOLAS	B GENT01	810,00 €	- € VRAI	9	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	KALUMA	YALA	B ANTWERP60	- €	550,00 € VRAI	4,83	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	LAMBERTZ	ESTHER	B ANTWERP60	- €	500,00 € VRAI	4,37	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	LIBERT	DAVID	B ANTWERP60	- €	500,00 € VRAI	4,23	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	LINOTTE	NICOLAS	B ANTWERP60	- €	500,00 € VRAI	4,37	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	PINCKERS	NICOLAS	B GENT01	- €	550,00 € VRAI	4,67	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	SIMON	NATHALIE	B LEUVEN01	- €	500,00 € VRAI	4,97	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	N	ARNAUD	B GENT01	- €	1,000,00 € FAUX	4,33	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	VANDYCK	JONATHAN	B DIPENB01	- €	500,00 € VRAI	4,23	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE01	WADELEUX	LUDOVIC	B ANTWERP60	- €	500,00 € VRAI	4,23	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total LIEGE01				450,00 €	- € VRAI	90,97	1,600,00 €	8,230,00 €	330,00 €	300,00 €	9,800,00 €	4,110,00 €	5,690,00 €
LIEGE36	BOUDAUD	MERYEM	B ANTWERP59	450,00 €	- € VRAI	3,3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE36	BOULAALI	RACHIDA	B ANTWERP59	450,00 €	- € VRAI	3,3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE36	EL MUJAD	LATIFA	B ANTWERP59	450,00 €	- € VRAI	3,3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE36	GUILLAUME	SARAH	B ANTWERP59	- €	- € VRAI	5,73	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE36	'S HEEREN	KARL	B KORTRU01	550,00 €	- € VRAI	4,3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total LIEGE36				204,00 €	- € VRAI	19,93	500,00 €	998,00 €	430,00 €	400,00 €	2,400,00 €	2,260,00 €	150,00 €
LIEGE37	BADA	EMILIE	B BRUGGE11	204,00 €	- € VRAI	3,3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE37	BONFOND	AMANDINE	B ANTWERP59	510,00 €	- € VRAI	9,6	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE37	GROONEN	DEBORAH	B MECHELE14	153,00 €	- € FAUX	3	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE37	LAGASSE	CATHERINE	B ANTWERP59	510,00 €	- € VRAI	9,6	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE37	NICOLAERS	LAURENCE	B ANTWERP59	510,00 €	- € VRAI	9,6	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
Total LIEGE37				- €	- € VRAI	35,1	500,00 €	3,710,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	1,100,00 €	1,910,00 €
LIEGE38	CALI	PALMA	B HASSELTO3	- €	- € VRAI	3,4	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE38	DE BRUYN	EMILY	B GENT16	- €	- € VRAI	3,4	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-
LIEGE38	FACELLA	MAGALI	B GENT16	- €	- € VRAI	3,4	100,00 €	-	100,00 €	-	100,00 €	-	-

Agence Francophone ERASMUS
Réunion n°55 du 7 février 2006

Annexe ???

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

LIEGE38	LACROSSE	MAUD	B HASSELT03	- €	- €	3,4	100,00 €	340,00 €	300,00 €	400,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €
Total LIEGE38	BRINON	MARIE	B GENT25	- € VRAI	400,00 €	4,03	100,00 €	403,00 €	400,00 €	500,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €
LIEGE41				- € VRAI								
Total LIEGE41												
LIEGE42	DESTOQUAY	SYLVIE	B HASSELT03	250,00 € VRAI	470,00 €	4,03	100,00 €	403,00 €	400,00 €	500,00 €	270,00 €	280,00 €
Total LIEGE42												
LIEGE43	DELVILLE	LAURIE	B HASSELT21	- € VRAI	410,00 €	2,77	100,00 €	277,00 €	300,00 €	500,00 €	2.280,00 €	1.780,00 €
Total LIEGE43												
LOUVAIN01	BAPTISTE	LOUISVALERY	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €	410,00 €	10,00 €
LOUVAIN01	BERTOUILLE	DOMINIQUE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	BOUCQUEY	OLIVIER	B LEUVEN01	- € VRAI	1.000,00 €	9,23	100,00 €	923,00 €	900,00 €	1.000,00 €		
LOUVAIN01	BOUVIER	TIMOTHÉE	B LEUVEN01	- € VRAI	500,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	CHARLIER	HELOISE	B LEUVEN01	- € VRAI	500,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	CLEMENT	ANNESOPHIE	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	COLLARD	GUILLAUME	B LEUVEN01	- € VRAI	500,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	MEULENAER	GIACOMO	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	VERCOUR	VERONIQUE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	VILLEFAGNE	SAVINA	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	DENGIS	CRISTINA	B ANTWERP01	- € VRAI	600,00 €	5,1	100,00 €	510,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	DULAIT	VINCENT	B LEUVEN01	- € FAUX	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	FLAMAND	YVES	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	FORTEMPS	BERANGÈRE	B LEUVEN01	- € VRAI	1.000,00 €	9,27	100,00 €	927,00 €	900,00 €	1.000,00 €		
LOUVAIN01	FRAIKIN	BENÉDICTE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	FRANCOIS	ZOE	B LEUVEN01	- € VRAI	1.000,00 €	9,63	100,00 €	963,00 €	1.000,00 €	1.100,00 €		
LOUVAIN01	GILLIS	OLIVIER	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,37	100,00 €	437,00 €	400,00 €	500,00 €		
LOUVAIN01	HARMEL	GREGORY	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	HAY	JEANPHILIPPE	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	CH	PIERRE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	HUBERT	JÉRÔME	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	KABUYA	ALAIN	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	KNIPPOING	DUNIA	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	KNIPPING	DONATIENNE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	BEAULIEU	TIBAUT	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	LIPPENS	STEPHANIE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	LOZET	PAULINE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	LUYCKX	YANNIC	B LEUVEN01	- € VRAI	1.000,00 €	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1.000,00 €		
LOUVAIN01	MATAGNE	ISABELLE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	MATTON	CATHERINE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	MICHELIS	GLORIA	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	SCHOONJANS	ANNEGAELLE	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,53	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	SCHREUER	ANNEGECILE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		
LOUVAIN01	STACHE	DEBORAH	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	TABET	MAYA	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	TRIBOCKA	SANDRA	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	5	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	NZABANITA	CHANCE	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	DRIESCHIE	CHARLOTTE	B LEUVEN01	- € FAUX	100,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	- €	100,00 €		
LOUVAIN01	VANDERWAL	ANNESOPHIE	B LEUVEN01	- € VRAI	600,00 €	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	600,00 €		

Agence Francophone ERASMUS
Réunion n °55 du 7 février 2006

Annexe ???

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

LOUVAIN01	VERSTRAETEN	LAURENCE	B LEUVEN01	- € VRAI	9,63	100,00 €	963,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
LOUVAIN01	BOCARME	MAXIME	B LEUVEN01	- € VRAI	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	500,00 €	
LOUVAIN01	WATTEYNE	DONALD	B GENT01	- € VRAI	4,93	100,00 €	493,00 €	500,00 €	500,00 €	
Total LOUVAIN01					227,9	4,200,00 €	18,687,00 €	17,100,00 €	21,300,00 €	3,340,00 €
LOVERVA02	AMMI	SALEHA	B LEUVEN18	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	BRIFAERTS	SANDRINE	B GENT16	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	DESMET	MÉLANIE	B LEUVEN18	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	DUBOIS	AMANDINE	B LEUVEN18	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	DUMONT	AUDREY	B KORTRUJ01	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	FURGIUELE	IDA	B GENT16	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	LEPAGE	KRISTEL	B KORTRUJ01	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	NEUMANN	STÉPHANIE	B KORTRUJ01	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
LOVERVA02	RODBERG	NADÈGE	B HASSELT20	- € VRAI	2,97	100,00 €	297,00 €	300,00 €	400,00 €	
Total LOVERVA02					26,73	900,00 €	2,873,00 €	2,700,00 €	3,600,00 €	1,930,00 €
MONS01	AMICOSANTE	JÉRÔME	B LEUVEN01	- € VRAI	4,97	100,00 €	497,00 €	500,00 €	600,00 €	
MONS01	BOGAERT	GILLES	B LEUVEN01	- € VRAI	4,97	100,00 €	497,00 €	500,00 €	600,00 €	
MONS01	DE NEVE	NICOLAS	B LEUVEN01	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
MONS01	DUVAL	VINCENT	B LEUVEN01	- € VRAI	9,6	100,00 €	960,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
Total MONS01					29,14	400,00 €	2,914,00 €	3,000,00 €	3,400,00 €	3,140,00 €
MONS02	DASSONVILLE	FRANÇOIS	B LEUVEN01	- € VRAI	4,53	100,00 €	453,00 €	500,00 €	600,00 €	
MONS02	DE NEVE	ADELIN	B ANTWERP01	- € VRAI	9,4	100,00 €	940,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS02	GOSSART	DAISY	B LEUVEN01	- € VRAI	9,4	100,00 €	940,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS02	MOLINET	OLIVIER	B ANTWERP01	- € VRAI	9,4	100,00 €	940,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS02	RAEKLBOOM	AURELIE	B ANTWERP01	- € VRAI	9,4	100,00 €	940,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
Total MONS02					42,13	500,00 €	4,213,00 €	4,100,00 €	4,600,00 €	2,450,00 €
MONS03	BLOT	MELISA	B ANTWERP57	- € VRAI	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	DE MONTIS	WENDY	B ANTWERP57	- € VRAI	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	LALOUX	JULIEN	B ANTWERP57	- € VRAI	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	LAMY	MAUD	B ANTWERP57	- € VRAI	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	LAVA	SANDRINE	B ANTWERP57	- € VRAI	9,47	100,00 €	947,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	MAHLA	DAHPNE	B ANTWERP60	- € VRAI	9,23	100,00 €	923,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
MONS03	OLIN	DAPHNE	B ANTWERP60	- € VRAI	9,23	100,00 €	923,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
Total MONS03					56,81	700,00 €	5,581,00 €	5,500,00 €	6,200,00 €	5,120,00 €
MORLANW03	BUGHIN	ALLISON	B HASSELT21	- € VRAI	4,23	100,00 €	423,00 €	400,00 €	500,00 €	
MORLANW03	CANTIGNEAU	PATTY	B HASSELT21	- € VRAI	4,23	100,00 €	423,00 €	400,00 €	500,00 €	
MORLANW03	GONDRY	PERRINE	B HASSELT21	- € VRAI	4,23	100,00 €	423,00 €	400,00 €	500,00 €	
MORLANW03	MOUCHART	FANNY	B KORTRUJ01	- € VRAI	12,73	100,00 €	1,273,00 €	1,300,00 €	1,400,00 €	
Total MORLANW03					25,42	400,00 €	2,542,00 €	2,500,00 €	2,900,00 €	2,530,00 €
NAMUR01	BRUCH	MARTIN	B GENT01	- € VRAI	3,03	100,00 €	303,00 €	300,00 €	400,00 €	
NAMUR01	LOVINFOSSE	ANTOINE	B ANTWERP01	- € FAUX	3,03	100,00 €	-	-	100,00 €	
NAMUR01	DETAVERNIER	SYLVAIN	B ANTWERP01	- € VRAI	10,07	100,00 €	1,007,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
NAMUR01	DOYEN	JEAN YVES	B GENT01	- € VRAI	3,03	100,00 €	303,00 €	300,00 €	400,00 €	
NAMUR01	HASTIR	DELPHINE	B ANTWERP01	- € VRAI	10,07	100,00 €	1,007,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
NAMUR01	JAVAUX	CAROLE	B GENT01	- € VRAI	3,03	100,00 €	303,00 €	300,00 €	400,00 €	
NAMUR01	MASSART	CELINE	B GENT01	- € VRAI	3,03	100,00 €	303,00 €	300,00 €	400,00 €	
NAMUR01	POLET	STÉPHANIE	B ANTWERP01	- € VRAI	10,07	100,00 €	1,007,00 €	1,000,00 €	1,100,00 €	
Total NAMUR01					45,36	800,00 €	4,236,00 €	4,200,00 €	5,000,00 €	3,760,00 €

Agence Francophone ERASMUS
Réunion n°55 du 7 février 2006

Annexe ???

Situation ERASMUS Belgica
31/12/2005

NAMUR10	CLAEYS	GAETAN	B GENT25	- €	- € VRAI	9,23	100,00 €	923,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
NAMUR10	DEMEZ	ROBIN	B GENT25	- €	- € VRAI	9,23	100,00 €	923,00 €	900,00 €	1,000,00 €	
NAMUR10	GERARD	PAULINE	B GENT25	- €	- € VRAI	5	100,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	
NAMUR10	GILLAIN	JEROME	B LEUVEN18	- €	- € VRAI	5	100,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	
NAMUR10	GODEFROID	RENAUD	B LEUVEN18	- €	- € VRAI	4,47	100,00 €	447,00 €	400,00 €	500,00 €	
NAMUR10	RAUCENT	MAXIME	B GENT25	- €	- € VRAI	5	100,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	
NAMUR10	SALADIN	STEPHANIE	B LEUVEN18	- €	- € VRAI	4,57	100,00 €	457,00 €	500,00 €	600,00 €	
Total NAMUR10						42,6	700,00 €	4,250,00 €	4,200,00 €	4,900,00 €	2,050,00 €
Total	214 étudiants					1,174,19	21,400,00 €	84,956,00 €	85,000,00 €	106,400,00 €	36,700,00 €

Annexe ???

Agence Francophone ERASMUS
Réunion n° 55 du 7 février 2006